

Décision

Générale

colonial

Décision n° 382 engagement au Groupement nomade autonome .

n° 382

Ministère
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication
12 mai 1970

Numéro JO
n° 10 du 01/06/1970

Date du numéro
1 juin 1970

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans le Groupement Nomade Autonome du Territoire Français des Afars et des Issas, pour une durée de deux ans à compter du 5 mai 1970: 141 Hassan Hersi Askar, mle 3182 ; Mohamed Dirane Askar, mle 3183 ; Aidahis Mohamed Houmed, mle 3184, au détachement de commandement et des services à Djibouti, Le contrat d'engagement est souscrit à titre provisoire et deviendra définitif dans un délai de six mois à compter de la date d'engagement de l'intéressé.